

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 12 09 2024

Séance du Conseil Municipal
du 12 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 05/09/2024.

Présents :

Messieurs : GIRAUD-BERNARD Éric - MORANGE Alain - AUPETIT Philippe – GILLET Serge - HAMON Vincent

Mesdames : DUMAS Bernadette – PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine.

Absents : **CHARBONNIER Dimitri – PUJOL Vincent**

Secrétaire de séance : **Mme PRESSET Ghislaine**

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 18 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

- **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (D2024040)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la proposition du Centre de Gestion de la Charente, mais ne souhaite pas adhérer à la prestation facultative d'aide au pilotage de l'absentéisme pour raison de santé / management des risques.

- **Mise à disposition gratuite d'un terrain communal pour l'implantation d'une borne pour véhicules électriques (D2024041)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDEG 16 procède à la mise en place d'un second plan de déploiement de bornes pour véhicules électriques. Ce réseau est d'initiative publique avec des points de recharge ouverts au public.

Le SDEG 16, aménageur et maître d'ouvrage de l'opération, doit installer ces bornes exclusivement sur le domaine public, avec convention de mise à disposition gratuite de terrain et un engagement de la commune sur un stationnement non payant. Les bornes seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le Conseil Municipal souhaite apporter son soutien à l'écomobilité et la transition énergétique en favorisant l'implantation d'une borne pour véhicules électriques sur le territoire de la Commune. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition gratuite du terrain à la Touche (D762) pour une durée de 10 ans et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires l'exécution.

- **Location Logement Communal (D2024042)**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'un courrier a été reçu en Mairie de Mme GARCIA qui sollicite la Commune afin de louer le logement situé 101 rue des Écoles, celui-ci étant libre.
Mr le Maire propose au Conseil municipal de louer ce logement pour un montant de loyer de 200€ par mois charges comprises, à partir du 01/10/2024.

Après en avoir débattu, le conseil municipal accepte la location du logement communal et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Restitution Caution Bail Commercial avec AMIL EVENT (D2024043)**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ du local situé 101 rue des Écoles de Mr MOUNIER, représentant de la société AMIL EVENT, il convient de restituer la caution d'un montant de 200€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Subvention Club Informatique d'Anais (D2024044)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Club Informatique qui demande une subvention de 420€ pour le fonctionnement de son association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 420€ au Club informatique d'Anais et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.